Nations Unies ECE/EB.AIR/2018/2

Conseil économique et social

Distr. générale
27 septembre 2018
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Trente-huitième session
Genève, 10-14 décembre 2018
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention*

Note du secrétariat

Résumé

La présente note porte sur les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en 2019. Elle décrit en particulier les besoins du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), comme le prévoit le Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP (Protocole EMEP), et contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, notamment en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale créé pour ces activités et le fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les travaux du secrétariat.

La note présente également des recommandations adressées à l'Organe exécutif de la Convention, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, et ECE/EB.AIR/137, par. 54 d)).

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

GE.18-16004 (F) 251018 291018

Merci de recycler

Table des matières

		Page
	Introduction	3
I.	Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe	3
	A. Situation du fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires	3
	B. Budget et contributions obligatoires pour la période 2018-2019	4
	C. Décisions proposées	4
II.	Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe	5
	A. Contributions des Parties en 2017 et 2018 et utilisation de ces contributions	5
	B. Budget et contributions nécessaires pour 2019 et budgets provisoires pour 2020 et 2021	6
	C. Décisions proposées	6
III.	Promotion et mise en œuvre de la Convention	7
IV.	Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les dépenses du secrétariat	8
Tableaux		
1.	Contributions au financement de l'EMEP[1] au 25 septembre 2018	8
2.	Projet de budget de l'EMEP pour 2018 financé par des contributions volontaires	10
3.	Contributions en espèces, affectées ou non, versées en 2017 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention	11
4.	Contributions en espèces, affectées ou non, versées en 2018 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (au 25 septembre 2018)	13
5.	Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2017	15
6.	Contributions en nature aux fins du financement en 2017 de certaines activités de base relevant de la Convention	15
7.	Contributions en nature aux fins du financement en 2018 de certaines activités de base relevant de la Convention (au 25 septembre 2018)	15
8.	Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets sur la période 2009-2018	16
9.	Dépenses de coordination internationale en 2019 pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP	17
10.	Contributions versées en 2017 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112 et E196)	18
11.	Dépenses engagées en 2017 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239)	18
12.	Contributions versées en 2018 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239) (estimation au 25 septembre 2018)	19
13.	Contributions versées en 2018 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239) (estimation au 25 septembre 2018)	19
14.	Projet de budget 2018-2019 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention	20

[1] Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

Introduction

1. La section I de la présente note porte sur les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2019, comme le prévoit l'article 5 du Protocole de 1984 relatif au financement à long terme du Programme concerté (Protocole EMEP). La section II présente les ressources financières requises en 2019 pour les activités de base non visées par le Protocole, comme le prévoit la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, et ECE/EB.AIR/137, par. 54 d)). La section III contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, notamment en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale créé pour ces activités, et la section IV rend compte de l'état du fonds d'affectation spéciale utilisé pour financer les travaux du secrétariat. Cette note fournit également les éléments clefs et la liste des recommandations à adresser à l'Organe exécutif, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée.

I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

2. Compte tenu des décisions prises par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à leur quatrième session conjointe en 2018 (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/2, à paraître), on trouvera dans la présente section un point sur l'état du fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties, y compris les arriérés, ainsi que le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2019 à soumettre à l'approbation de l'Organe exécutif.

A. Situation du fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera au tableau 1 un état récapitulatif des contributions versées au 25 septembre 2018 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP. Cet état récapitulatif comprend tant les contributions obligatoires versées par les Parties au Protocole situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP que les contributions volontaires versées par le Canada et les États-Unis d'Amérique en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone. Comme indiqué au tableau 1, les contributions en espèces au titre de 2018 reçues au 25 septembre 2018 s'élevaient à 1 728 660 dollars des États-Unis. Les Parties ci-après ne s'étaient pas encore acquittées des contributions au fonds d'affectation spéciale attendues pour 2018 : Arménie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Ukraine.

4. En sus des contributions récapitulées au tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires ont été versées directement aux centres EMEP depuis plusieurs années. En 2013, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu de l'organisme qui l'héberge, l'Institut météorologique norvégien, des contributions extrabudgétaires d'un montant de 1 576 212 dollars, sans compter la contribution de 197 590 dollars du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) ; le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a reçu de l'Institut norvégien de recherche atmosphérique (NILU), qui l'héberge, l'équivalent de 111 000 dollars ; et le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a reçu des contributions extrabudgétaires pour un montant total de 57 635 dollars. En 2014, le CCQC a fait état de contributions en nature d'une valeur de 127 000 dollars, le CSM-O de contributions en nature d'un montant de 1 698 443 dollars (dont 137 613 dollars provenant du CMEI) et le CSM-E de contributions en nature d'un montant évalué à 75 308 dollars. En 2015, le CSM-O a fait part de

contributions en nature d'un montant de 1 632 156 dollars (dont 96 264 dollars provenant du CMEI) et le CSM-E de contributions en nature d'un montant évalué à 40 678 dollars. En 2016, le CSM-O a fait état de contributions en nature d'une valeur de 627 666 dollars (dont 155 516 dollars provenant du CMEI), le CSM-E de contributions en nature d'un montant évalué à 94 139 dollars et le CCQC de contributions en nature d'un montant évalué à 23 361 dollars. En 2017, le CSM-O a fait part de contributions en nature d'une valeur de 400 574 dollars (dont 156 695 dollars provenant du CMEI), le CSM-E de contributions en nature d'un montant de 33 879 dollars et le CCQC de contributions en nature d'un montant de 45 433 dollars.

5. Selon les comptes du secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait au 1er janvier 2018 à 121 370 dollars, contre 126 480 dollars au 1er janvier 2017.

6. Au 5 septembre 2018, le Liechtenstein et la Slovaquie avaient réglé leurs arriérés. Les Parties ci-après ne s'étaient pas acquittées de toutes leurs contributions : l'Arménie (pour la période 2015-2017), la Bosnie-Herzégovine (pour 2017), l'ex-République yougoslave de Macédoine (pour la période 2011-2017), la Grèce (pour 2017) et le Portugal (pour la période 2015-2017).

B. Budget et contributions obligatoires pour la période 2018-2019

7. À sa vingt-sixième session, l'Organe exécutif a décidé, en s'appuyant sur la recommandation de l'Organe directeur de l'EMEP, de porter le budget de l'EMEP pour la période 2008-2010 à 2 358 700 dollars afin de financer les nouvelles priorités et de faire face à l'augmentation des besoins, notamment pour les travaux sur les données d'émission et les activités destinées à renforcer la participation des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

8. À sa soixante-dixième session, en décembre 2015, l'Assemblée générale s'est prononcée sur le barème des quotes-parts pour la période 2016-2018 (taux de contribution au budget de l'ONU fixés en 2015)[2].

9. À la quatrième session conjointe qu'il a tenue avec le Groupe de travail des effets (Genève, 10-14 septembre 2018), l'Organe directeur de l'EMEP a examiné le budget détaillé de l'EMEP pour 2019 et l'a adopté tel qu'il figure au tableau 2. À sa trente-septième session, l'Organe exécutif a adopté le barème des quotes-parts pour la période 2018-2019 tel qu'il figure au tableau 3 du document ECE/EB.AIR/2017/2 (ECE/EB.AIR/140, par. 76 a)).

C. Décisions proposées

10. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Se prononcer sur l'affectation précise des ressources en 2019 (voir tableau 2) ;

b) S'associer à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale) afin que les activités prévues dans le plan de travail 2018-2019 en vue de la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/140/Add.1) puissent être menées à bien en 2019 ;

c) Prier l'Organe directeur, agissant avec le concours de son bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2020, en vue de son adoption par l'Organe exécutif à sa trente-neuvième session ;

d) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces pour 2018 au fonds d'affectation spéciale et, en 2019, de la verser à temps pour qu'elle parvienne au fonds au cours du premier semestre ;

[2] Voir la résolution 70/245 de l'Assemblée générale.

e) Demander instamment aux Parties ayant des arriérés de procéder à leur régularisation complète auprès du fonds d'affectation spéciale ;

f) Prier le secrétariat de présenter une version révisée de l'annexe au Protocole EMEP et un barème révisé des contributions obligatoires pour la période 2020-2021, sur la base du plus récent barème des quotes-parts de l'ONU, pour examen à sa trente-neuvième session en 2019.

II. Activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

11. Cette section présente les ressources nécessaires aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, compte tenu des décisions prises par le Groupe de travail des effets à sa quatrième session conjointe avec l'Organe directeur (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2018/2, à paraître). Comme prévu dans la décision 2002/1 révisée, on y trouvera les contributions des Parties, en espèces ou en nature, versées en 2017 et 2018. Sont également présentés, pour examen par l'Organe exécutif, le budget 2019 et des budgets provisoires pour 2020 et 2021.

A. Contributions des Parties en 2017 et 2018 et utilisation de ces contributions

12. À sa trente-septième session (Genève, 11-15 décembre 2017), l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2018 de 2 152 700 dollars (ECE/EB.AIR/140, par. 77 c)). Le secrétariat a envoyé à toutes les Parties une lettre pour les informer du montant des contributions recommandé pour financer le budget 2018 et les a invitées à verser ces contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets, comme convenu dans la décision 2002/1 révisée.

13. Tout au long de l'année 2017 et en 2018, les Parties ont versé des contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 révisée. Certaines étaient affectées à un centre de programme en particulier, ce qui est indiqué dans la liste, tandis que d'autres n'étaient pas affectées et sont donc consignées comme telles. Les tableaux 3 (2017) et 4 (2018) présentent également la contribution recommandée aux Parties par l'Organe exécutif ainsi que le montant effectivement versé.

14. Au 25 septembre 2018, 30 Parties avaient versé des contributions s'élevant au total à 1 527 664 dollars pour 2018, dont 936 101 dollars en nature (voir tableau 7) et 591 563 dollars en espèces versés au fonds d'affectation spéciale (voir tableau 4).

15. Comme le prévoit la décision 2002/1 révisée, l'Allemagne, la Finlande, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse ont annoncé leur contribution en nature pour 2017 et 2018 au secrétariat, qui a inscrit les montants correspondants dans les tableaux 6 et 7. L'utilisation des contributions en espèces, affectées ou non, et des contributions en nature pour 2017 est détaillée au tableau 5, tandis que le tableau 8 récapitule l'utilisation des contributions en espèces pour la période 2009-2018.

16. Les contributions étant encaissées tout au long de l'année sans communication préalable des montants à recevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres[3]. Les contrats pour l'année en cours sont établis en fonction des contributions au fonds d'affectation spéciale versées par les Parties au 30 novembre de l'année précédente.

[3] Centres internationaux désignés par l'Organe exécutif dans sa décision 2002/1.

17. En sus des contributions en espèces, l'Organe exécutif voudra peut-être prendre note des contributions additionnelles des pays chefs de file de programme et de ceux qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

B. Budget et contributions nécessaires pour 2019 et budgets provisoires pour 2020 et 2021

18. À sa trente-septième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP, un budget provisoire pour 2019 de 2 152 700 dollars (dont 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes). Le Groupe de travail des effets a ensuite adopté, à sa troisième session conjointe avec l'Organe directeur de l'EMEP, un budget détaillé concernant les activités de base prévues pour 2019 (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2018/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/2, à paraître) (voir tableau 10) d'un montant total de 1 850 000 dollars (1 905 500 dollars en tenant compte des 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes). En outre, le Groupe de travail est convenu que le budget 2019 du CMEI, qui n'est pas financé par l'EMEP, serait toujours de 240 000 dollars (247 200 dollars en tenant compte des 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes). Le budget total pour 2019 s'élève donc à 2 152 700 dollars (y compris les 3 % au titre des dépenses d'appui), ce qui correspond à l'estimation provisoire établie en 2017.

19. À la quatrième session conjointe qu'il a tenue avec l'Organe directeur, le Groupe de travail des effets a demandé au secrétariat de présenter un barème des contributions recommandé révisé pour la période 2020-2021, fondé sur le barème des quotes-parts le plus récent de l'ONU, pour examen à la cinquième session conjointe en 2019. Le Groupe de travail a aussi recommandé que l'Organe exécutif encourage les Parties à verser leur contribution au fonds avant le 30 novembre de chaque année, et il est convenu d'un budget annuel provisoire de 2 152 700 dollars pour 2020 et 2021 pour le coût des activités de base.

C. Décisions proposées

20. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Prendre note des contributions versées en 2018 au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets et exprimer sa satisfaction pour les paiements effectués, tout en se déclarant déçu par le manque de réactivité de nombreuses Parties ;

b) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de verser sans tarder au fonds d'affectation spéciale les contributions recommandées pour financer les activités de base ;

c) Décider que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui sont financées au titre du Protocole EMEP, s'élèveront à 2 152 700 dollars en 2019 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars en 2020 et en 2021 ;

d) Inviter le secrétariat à communiquer, à la trente-neuvième session de l'Organe exécutif, des renseignements sur l'état au 30 novembre 2019 des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets, et à utiliser ce montant comme base de calcul pour le cofinancement de ces activités en 2020 ;

e) Charger le secrétariat d'informer les Parties du montant des contributions au fonds d'affectation spéciale qui a été recommandé pour financer le budget de 2019, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1 révisée ;

f) Encourager les Parties à verser les contributions recommandées au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre de chaque année ;

g) Noter avec satisfaction l'appui indispensable qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que par les pays qui financent les activités de leur centre de liaison ou point de contact national et la participation active d'experts nationaux ;

h) Adopter une décision 2002/1 révisée entérinant le changement d'institution d'accueil du Centre de coordination pour les effets ;

i) Prier le secrétariat de présenter un barème révisé recommandé pour les contributions relatives à la période 2020-2021, sur la base du plus récent barème des quotes-parts de l'ONU, pour examen à sa trente-neuvième session en 2019.

III. Promotion et mise en œuvre de la Convention

21. À sa vingt-deuxième session, l'Organe exécutif a noté l'importance des activités menées dans le cadre de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi que la nécessité d'organiser des ateliers et d'élaborer des manuels et des guides pratiques pour en encourager l'application dans les pays de la sous-région, et a reconnu qu'il importait de disposer de ressources suffisantes à cette fin (ECE/EB.AIR/83, par. 56 g)). La nécessité de renforcer les capacités des pays en transition et de faire en sorte que davantage de Parties participent plus activement aux travaux de la Convention a été soulignée dans la Stratégie à long terme sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/106/Add.1) et dans le plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17).

22. À la vingt-troisième session de l'Organe exécutif, le secrétariat a pris note de la nécessité de renforcer les capacités pour soutenir l'application de la Convention dans tous les pays en transition. Un fonds d'affectation spéciale (E112) a été créé à cette fin. À la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, les Parties ont été instamment priées d'étudier des moyens de financer les activités futures, notamment l'organisation d'ateliers et de séminaires, l'élaboration de plans d'action, la participation aux réunions et le travail du secrétariat (ECE/EB.AIR/91, par. 51 e)). Le fonds d'affectation spéciale E196, répondant aux mêmes objectifs que le fonds E112, a été créé pour des raisons opérationnelles en 2013 afin de recevoir les contributions de l'Union européenne. En 2015, le fonds d'affectation spéciale E239 a été créé afin de recevoir la contribution de la Fédération de Russie destinée à renforcer la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

23. En 2017, les dépenses engagées avaient atteint 374 894 dollars (voir tableau 11). Au 24 septembre 2018, le montant estimatif des dépenses pour 2018 s'élevait à 498 047 dollars (voir tableau 13), ces dépenses concernant les éléments suivants : frais de voyage liés à la participation des représentants des pays en transition aux activités relevant de la Convention, coûts afférents à l'organisation et à l'animation d'ateliers et de réunions, autres services de consultants et appui en personnel apporté par le secrétariat pour gérer les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, et frais de voyage connexes.

24. En 2017, la Norvège, la Suède et la Suisse avaient versé des contributions pour un montant total de 241 924 dollars (voir tableau 10). Au 25 septembre 2018, la Fédération de Russie, la Suède et l'Union européenne avaient versé pour 2018 des contributions pour un montant total de 420 227 dollars (voir tableau 12).

25. Le projet de budget 2018-2019, qui s'élève à 1 880 000 dollars (y compris respectivement 7 % et 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes de l'ONU), prévoit les fonds nécessaires à la participation de représentants de pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale aux réunions relevant de la Convention (voir tableau 14). Il inclut également le coût de l'organisation des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation qui figurent dans le projet de plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Convention pour 2018-2019 (ECE/EB.AIR/2017/1, sect. 4 et 5). Enfin, le tableau 14 fait également apparaître le coût estimatif des postes extrabudgétaires de fonctionnaires affectés à l'organisation d'activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication.

26. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment :

a) Réaffirmer son soutien à cet élément du programme de travail, puisqu'il est essentiel pour l'avenir de la Convention de parvenir à en étendre l'application dans les pays en transition d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ;

b) Inviter toutes les Parties, et en particulier celles qui dirigent des équipes spéciales ou des groupes d'experts, à promouvoir des activités telles que l'organisation d'ateliers spéciaux dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, et à collaborer avec le secrétariat pour organiser et exécuter ce type d'activités ;

c) Approuver le projet de budget 2018-2019 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention, qui s'élève à 1 880 000 dollars ;

d) Exprimer sa satisfaction pour les contributions au fonds d'affectation spéciale et remercier les pays qui les ont versées.

IV. Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les dépenses du secrétariat

27. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2006/12, selon laquelle les frais de voyage des fonctionnaires du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou bien à des réunions où ils représentent la Convention, devraient être, chaque fois que possible, financés par un fonds d'affectation spéciale de l'ONU.

28. Après avoir versé des contributions en 2011 (87 616 dollars), en 2013 (50 743 dollars), en 2014 (46 111 dollars), en 2015 (35 667 dollars) et en 2016 (36 053 dollars), la Norvège a continué de financer les travaux du secrétariat en versant 35 592 dollars en 2017.

29. Au 31 décembre 2017, les dépenses engagées pour 2017 s'élevaient à 27 303 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU. Ce chiffre comprend les frais de voyage des fonctionnaires du secrétariat présents à des réunions ayant trait à la Convention et la participation au financement du poste de fonctionnaire du secrétariat chargé des activités de sensibilisation et de communication. Au 25 septembre 2018, les dépenses engagées pour 2018 s'élevaient à 30 737 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes de l'ONU, et concernaient les frais de voyage du personnel du secrétariat envoyé à des réunions ayant trait à la Convention et la participation au financement du poste de fonctionnaire du secrétariat.

Tableau 1
Contributions au financement de l'EMEP au 25 septembre 2018
(En dollars des États-Unis)

		Contributions reçues			*Contributions 2018*	
Parties	*Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP*	*En nature 1981-2010*	*En espèces 1981-2017*	*Arriérés au 1er janvier 2018*	*Attendues*	*Reçues*
Albanie	6 septembre 2011	-	2 180	-	500	500
Allemagne	28 janvier 1988	-	11 549 816	-	396 550	396 550
Arménie	21 janvier 2014	-	-	1 150	370	-
Autriche	28 janvier 1988	-	1 209 354	-	44 690	44 690
Bélarus	28 janvier 1988	120 650	21 100	-	3 480	3 480
Belgique	28 janvier 1988	-	1 422 503	-	54 930	54 930
Bosnie-Herzégovine	6 mars 1992	-	9 935	810	810	-
Bulgarie	28 janvier 1988	60 169	25 920	-	2 790	2 790
Canada	28 janvier 1988	-	86 614	-	Contribution volontaire	Contribution volontaire
Chypre	18 février 1992	-	44 018	-	2 670	2 670
Croatie	8 octobre 1992	-	81 461	-	6 140	6 140
Danemark	28 janvier 1988	-	1 006 560	-	36 250	36 250
Espagne	28 janvier 1988	-	3 193 524	-	151 630	151 630

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues		Arriérés au 1er janvier 2018	Contributions 2018	
		En nature 1981-2010	En espèces 1981-2017		Attendues	Reçues
Estonie	7 mars 2002	-	21 269	-	2 360	2 360
États-Unis	28 janvier 1988	-	179 850	[a]	Contribution volontaire	Contribution volontaire
Ex-République yougoslave de Macédoine	31 mars 2010	-	-	2 710	430	-
Fédération de Russie	28 janvier 1988	2 434 909	1 680 899	-	191 660	191 660
Finlande	28 janvier 1988	-	875 529	-	28 300	28 300
France	28 janvier 1988	-	7 662 369	-	301 580	-
Géorgie	8 mai 2014	-	1 670	-	500	500
Grèce	22 septembre 1988	-	594 341	29 230	29 230	-
Hongrie	28 janvier 1988	24 945	233 278	-	9 990	9 990
Irlande	28 janvier 1988	-	458 468	-	20 790	20 790
Italie	12 avril 1989	-	5 712 712	-	232 630	232 630
Lettonie	19 mai 1997	-	30 120	-	3 100	3 100
Liechtenstein	28 janvier 1988	-	10 309	430	430	860
Lituanie	7 novembre 2003	-	30 130	-	4 470	4 470
Luxembourg	28 janvier 1988	-	93 478	-	3 970	3 970
Malte	12 juin 1997	-	14 100	-	990	990
Monaco	25 novembre 1999	-	5 082	-	620	620
Monténégro	23 octobre 2006	-	2 175	-	250	250
Norvège	28 janvier 1988	-	1 182 149	-	52 700	52 700
Pays-Bas	28 janvier 1988	-	2 479 838	-	91 980	91 980
Pologne	13 décembre 1988	131 337	655 363	-	52 200	52 200
Portugal	10 avril 1989	-	399 801	77 110	24 330	-
République de Moldova	26 juillet 2016		250	-	250	-
République tchèque	1er janvier 1993	-	350 452	-	21 350	21 350
Roumanie	27 juillet 2003	-	89 680	-	11 420	11 420
Royaume-Uni	28 janvier 1988	-	7 514 835	-	277 010	-
Serbie	27 avril 1992	-	51 165	-	1 990	1 990
Slovaquie	28 mai 1993	-	115 175	9 930	9 930	19 860
Slovénie	6 juillet 1992	-	94 616	-	5 210	5 210
Suède	28 janvier 1988	-	1 609 499	-	59 340	59 340
Suisse	28 janvier 1988	-	1 719 617	-	70 760	70 760
Turquie	28 janvier 1988	-	743 799	-	63 180	63 180
Ukraine	28 janvier 1988	180 164	59 277	-	6 390	-
Union européenne	28 janvier 1988	-	2 004 677	-	78 550	78 550
Ex-Tchécoslovaquie		113 405	-	-	-	-
Ex-République démocratique allemande		171 052	-	-	-	-
Ex-Union soviétique		2 669 522	-	-	-	-
Ex-Yougoslavie		-	25 699	-	-	-
Total	**47 Parties**	**5 906 153**	**55 354 856**	**121 370**	**2 358 700**	**1 728 660**

[a] Contribution volontaire.

Tableau 2
Projet de budget de l'EMEP pour 2018 financé par des contributions volontaires
(En dollars des États-Unis)

		Total	*CCQC*	*CSM-E*	*CSM-O (global)*[a]	*CSM-O (seul)*[b]	*CIPE*	*CMEI*
A.	Surveillance de l'air	820 000	820 000	-	-	-	-	-
B.	Modélisation atmosphérique	845 000	-	395 000	450 000	450 000	-	-
C.	Calculs source-récepteur	180 000	-	60 000	120 000	120 000	-	-
D.	Modèles d'évaluation intégrée	155 000	-	-	155 000	-	-	155 000
E.	Inventaires des émissions	220 000	-	-	220 000	-	220 000	-
F.	Questions prioritaires[c]	70 000	10 000	10 000	50 000	10 000	30 000	10 000
	Total partiel	**2 290 000**	**830 000**	**465 000**	**995 000**	**580 000**	**250 000**	**165 000**
G.	Dépenses d'appui aux programmes (3 %)	68 700						
	Total général	**2 358 700**						

[a] Budget du CSM-O, du CIPE (Centre des inventaires et des projections des émissions) et du CMEI financé par des contributions obligatoires.
[b] Budget du CSM-O uniquement.
[c] Comprend les activités prioritaires relatives à la surveillance, à la modélisation et aux émissions.

Tableau 3

Contributions en espèces, affectées ou non, versées en 2017 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention

(En dollars des États-Unis)

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-Surveillance intégrée*	*PIC-Modélisation et cartographie*	*Équipe spéciale de la santé*	*CMEI*	*Contributions en espèces affectées*	*Contributions en espèces non affectées*	*Total reçu en espèces*	*Contributions recommandées*
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	452	452	452
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	359 221
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	344
Autriche	2 385	-	-	-	-	-	-	38 086	2 385	-	40 471	40 471
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 380	3 380	3 380
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 143	3 143	3 143
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 098	35 098	49 749
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	732	732	732
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	2 540	3 065	2 540
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	—
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 411
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 575	5 575	5 575
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 829
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	137 364
Estonie	242	-	-	-	-	-	-	-	242	-	242	2 131
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	—
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	387
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	173 615
Finlande	1 590	-	-	-	-	-	-	-	1 590	-	1 590	25 639
France	17 985	-	-	-	-	-	-	-	17 985	-	17 985	273 199
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	452	452	452
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 478
Hongrie	655	-	-	-	-	-	-	-	655	9 013	9 668	9 041
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 836	18 836	18 836
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 272	1 272	1 292
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	210 728
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 742	10 742	10 742
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-Surveillance intégrée*	*PIC-Modélisation et cartographie*	*Équipe spéciale de la santé*	*CMEI*	*Contributions en espèces affectées*	*Contributions en espèces non affectées*	*Total reçu en espèces*	*Contributions recommandées*
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 820
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	452	452	387
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 047	4 047	4 047
Luxembourg	174	-	-	-	-	-	-	-	174	3 595	3 769	3 595
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	904
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	560	560	560
Monténégro	24	-	-	-	-	-	-	-	24	424	448	215
Norvège	1 695	47 725	-	-	-	-	-	-	49 420	-	49 420	47 725
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83 331
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 295	47 295	47 295
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 044
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	215	215	215
République tchèque	1 485	-	-	-	-	-	-	-	1 485	19 331	20 816	19 331
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 354	10 354	10 354
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250 919
Serbie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 808	1 808	1 808
Slovaquie	785	-	-	-	-	-	-	-	-	785	785	8 998
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 714	4 714	4 714
Suède	-	-	-	-	-	27 970	-	-	27 970	53 723	81 693	53 753
Suisse	3 390	-	-	-	-	49 707	-	-	53 097	64 086	117 183	64 086
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 240	57 240	57 240
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 791	5 791	5 791
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 709	71 709	71 709
Total	**58 640**	**47 725**	**-**	**-**	**-**	**77 677**	**-**	**38 086**	**222 128**	**436 579**	**658 707**	**2 152 700**

Note : Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants affectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

Abréviations : PIC-Forêts = Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ; PIC-Eaux = PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs ; PIC-Matériaux = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ; PIC-Végétation = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; PIC-Surveillance intégrée = PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ; PIC-Modélisation et cartographie = PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique ; Équipe spéciale de la santé = Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégré.

Tableau 4

Contributions en espèces, affectées ou non, versées en 2018 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (au 25 septembre 2018)

(En dollars des États-Unis)

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-Surveillance intégrée*	*PIC-Modélisation et cartographie*	*Équipe spéciale de la santé*	*CMEI*	*Contributions en espèces affectées*	*Contributions en espèces non affectées*	*Total reçu en espèces*	*Contributions recommandées*
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	452	452	452
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	359 221
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	344
Autriche		-	-	-	-	-	-	-		38 086	38 086	40 471
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-			3 380
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 143	3 143	3 143
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35 098	35 098	49 749
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	732	732	732
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	2 540	3 065	2 540
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 411
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 575	5 575	5 575
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32 829	32 829	32 829
Espagne	5 310	-	-	-	-	-	-	-	5 310	-	5 310	137 364
Estonie	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	262	2 131
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-			387
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	173 615
Finlande		-	-	-	-	-	-	-		-		25 639
France	17 985	-	-	-	-	-	-	-	17 985	-	17 985	273 199
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	452	452	452
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26 478
Hongrie	675	-	-	-	-	-	-	-	675	9 012	9 687	9 041
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 836	18 836	18 836
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-			1 292
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	210 728

	PIC-Forêts	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-Surveillance intégrée*	*PIC-Modélisation et cartographie*	*Équipe spéciale de la santé*	*CMEI*	*Contributions en espèces affectées*	*Contributions en espèces non affectées*	*Total reçu en espèces*	*Contributions recommandées*
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-			10 742
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	108
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 820
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	387
Lituanie	1 201	-	-	-	-	-	-	-	-	4 047	5 248	4 047
Luxembourg	185	-	-	-	-	-	-	-	-	3 595	3 780	3 595
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	829	829	904
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	560	560	560
Monténégro		-	-	-	-	-	-	-				215
Norvège	1 695	47 725	-	-	-	-	-	-	49 420		49 420	47 725
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83 331
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 295	47 295	47 295
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 044
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	215	215	215
République tchèque	1 500	-	-	-	-	-	-	-	1 500	19 331	20 831	19 331
Roumanie	555	-	-	-	-	-	-	-	555	10 354	10 909	10 354
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250 919
Serbie	321	-	-	-	-	-	-	-	321	1 808	2 129	1 808
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 998
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 714	4 714	4 714
Suède	-	-	56 868	-	-		-	-	56 868	53 753	110 621	53 753
Suisse	-	-	-	-	-		-	-		64 086	64 086	64 086
Turquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-			57 240
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 791
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71 709	71 709	71 709
Total	**57 919**	**47 725**	**-**	**-**	**-**		**-**	**38 086**	**200 598**	**390 965**	**591 563**	**2 152 700**

Note : Les abréviations utilisées dans le présent tableau sont définies dans les notes du tableau 4. Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants affectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

Tableau 5
Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2017
(En dollars des États-Unis)

	Contributions versées en espèces par le fonds d'affectation spéciale		*Contributions en nature*	*Total des contributions enregistrées*	*Budget 2017*	*Déficit budgétaire (en %)*
	Affectées	*Non affectées*[a]				
PIC-Forêts	52 200	51 100	260 816	364 116	305 000	-
PIC-Eaux	41 800	51 100	193 194	286 094	260 000	-
PIC-Matériaux	-	51 100	162 394	213 494	310 000	31
PIC-Végétation	-	51 100	292 135	343 235	250 000	-
PIC-Surveillance intégrée	-	51 100	184 125	235 225	300 000	22
PIC-Modélisation et cartographie et CCE	76 100	51 100	-	127 200	310 000	59
CMEI	36 800	51 100	-	87 900	240 000	63
Équipe spéciale de la santé	-	51 100	63 660	114 760	115 000	0,2
Total	**206 900**	**408 800**	**1 156 324**	**1 772 024**	**2 090 000**	

Note : Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 3 % du total, soit 62 700 dollars.
[a] Les contributions non affectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 6
Contributions en nature aux fins du financement en 2017 de certaines activités de base relevant de la Convention
(En dollars des États Unis)

Contributeurs en 2017	*PIC-Forêts*	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-Surveillance intégrée*	*PIC-Modélisation et cartographie*	*CCE*	*Équipe spéciale de la santé*	***Total (par contributeur)***
Allemagne[a]	260 816	-	-	-	-	-	-	10 806	**271 622**
Finlande	-	-	-	-	136 000	-	-	-	**136 000**
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	-	**48 000**
Norvège	-	193 194	34 394	-	-	-	-	-	**227 588**
Royaume-Uni[d]	-	-	-	292 135	-	-	-	-	**292 135**
Suède[b]	-	-	80 000	-	48 125	-	-	-	**128 125**
Suisse[c]	-	-	-	-	-	-	-	52 854	**52 854**
Total (par entité)	**260 816**	**193 194**	**162 394**	**292 135**	**184 125**	**-**	**-**	**63 660**	**1 156 324**

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans la note du tableau 4. CCE = Centre de coordination pour les effets.
[a] Contributions en nature d'une valeur de respectivement 215 958 et 8 990 euros.
[b] Contributions en nature d'une valeur de respectivement 640 000 et 385 000 couronnes suédoises.
[c] Contribution en nature d'une valeur de 50 000 francs suisses.
[d] Contribution en nature d'une valeur de 227 017 livres sterling.

Tableau 7
Contributions en nature aux fins du financement en 2018 de certaines activités de base relevant de la Convention (au 25 septembre 2018)
(En dollars des États-Unis)

Contributeurs en 2018	*PIC-Forêts*	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-Surveillance intégrée*	*PIC-Modélisation et cartographie*	*CCE*	*Équipe spéciale de la santé*	***Total (par contributeur)***
Allemagne[a]	239 906	-	-	7 024	-	-	-	10 080	**257 010**
Finlande	-	-	-	-	136 000	-	-	-	**136 000**
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	-	**48 000**

Contributeurs en 2018	*PIC-Forêts*	*PIC-Eaux*	*PIC-Matériaux*	*PIC-Végétation*	*PIC-Surveillance intégrée*	*PIC-Modélisation et cartographie*	*CCE*	*Équipe spéciale de la santé*	***Total (par contributeur)***
Norvège	-	193 194	33 275	-	-	-	-	-	**226 469**
Royaume-Uni[d]	-	-	-	160 726	-	-	-	-	**160 726**
Suède[b]	-	-	-	-	41 840	-	-	13 700	**55 540**
Suisse[c]	-	-	-	-	-	-	-	52 356	**52 356**
Total (par entité)	**239 906**	**193 194**	**81 275**	**167 750**	**177 840**	**-**	**-**	**76 136**	**936 101**

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans la note du tableau 4. CCE = Centre de coordination pour les effets.

[a] Contributions en nature d'une valeur (préliminaire) de respectivement 201 500, 5 900 et 8 466 euros.

[b] Contributions en nature d'une valeur de respectivement 640 000, 385 000 et 125 000 couronnes suédoises.

[c] Contribution en nature d'une valeur de 50 000 francs suisses.

[d] Contribution en nature d'une valeur de 124 900 livres sterling.

Tableau 8

Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets sur la période 2009-2018

(En dollars des États-Unis)

Domaine d'activité	*2009*	*2010*	*2011*	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*[a]
Affectées										
PIC-Forêts	61 000	48 000	74 160	57 800	36 700	59 900	54 600	35 900	52 200	56 900
PIC-Eaux	39 000	36 000	38 000	40 600	41 900	41 900	42 800	55 900	41 800	46 300
PIC-Matériaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 200
PIC-Végétation	-	-	-	-	-	-	-	8 000	-	
PIC-Surveillance intégrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PIC-Modélisation et cartographie	-	-	12 000	-	-	-	-	-	76 100	
Équipe spéciale de la santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CMEI	43 248	43 000	52 000	-	38 600	38 600	37 800	40 800	36 800	36 900
Rapports de fond	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des contributions affectées	**143 248**	**127 000**	**176 160**	**98 400**	**117 200**	**140 400**	**135 200**	**140 600**	**206 900**	**195 300**
Contributions non affectées[b]										
PIC-Forêts	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900
PIC-Eaux	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900
PIC-Matériaux	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900
PIC-Végétation	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900
PIC-Surveillance intégrée	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900
PIC-Modélisation et cartographie	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900
Équipe spéciale de la santé	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 100	52 900
CMEI	59 000	68 000	49 000	70 700	48 700	47 600	42 600	49 800	51 000	52 900
Rapports de fond	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des contributions non affectées	**472 000**	**544 000**	**392 000**	**565 600**	**389 600**	**380 800**	**340 800**	**398 400**	**408 800**	**423 200**

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans la note du tableau 4.

[a] Montants engagés mais non encore débités du fonds d'affectation spéciale. La contribution au PIC-Modélisation et cartographie sera versée en même temps que la contribution de 2019.

[b] Les contributions non affectées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale de la santé et le CMEI.

Tableau 9
Dépenses de coordination internationale en 2019 pour les activités de base non financées au titre du Protocole EMEP
(En dollars des États-Unis)

Activités	*CCP PIC-Forêts*[a]	*CP PIC-Eaux*[b]	*CPRP PIC-Matériaux*[c]	*CCP PIC-Végétation*[d]	*CP PIC-Surveillance intégrée*[e]	*CCE ;PIC-Modélisation et cartographie*[f]	*Équipe spéciale de la santé*[g]	*CMEI*[h]	***Total partiel par activité***
Surveillance et évaluation	100 000	60 000	70 000	30 000	75 000	-	-	-	**335 000**
Dose-effet	40 000	60 000	75 000	75 000	40 000	-	-	-	**290 000**
Charges et niveaux critiques	45 000	35 000	70 000	55 000	30 000	135 000	-	-	**370 000**
Modélisation dynamique	35 000	40 000	35 000	20 000	80 000	140 000	-	-	**350 000**
Gestion des bases de données	85 000	65 000	60 000	70 000	75 000	35 000	-	-	**390 000**
Total (PIC, Équipe spéciale de la santé et CMEI)	**305 000**	**260 000**	**310 000**	**250 000**	**300 000**	**310 000**	**115 000**	**240 000**	**2 090 000**[i]

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans la note du tableau 4. En outre, CCP = Centre de coordination du Programme ; CPRP = Centre principal de recherche du Programme ; CP = Centre du Programme ; CCE = Centre de coordination pour les effets.

[a] Pays chef de file : Allemagne. Centre de coordination du Programme : Institut von Thünen de recherche sur les écosystèmes forestiers, Eberswalde (Allemagne).

[b] Pays chef de file : Norvège. Centre du Programme : Institut norvégien de recherche sur l'eau (NIVA), Oslo.

[c] Pays chefs de file : Suède et Italie. Centre principal de recherche du Programme : Swerea KIMAB AB, Stockholm.

[d] Pays chef de file : Royaume-Uni. Centre de coordination du Programme : Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

[e] Pays chef de file : Suède. Centre du Programme : Institut finlandais de l'environnement, Helsinki.

[f] Pays chef de file : France. CCE : Agence fédérale de l'environnement, Dessau (Allemagne).

[g] Équipe dirigée par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé, Bonn (Allemagne). Le Centre prend en charge les principales dépenses de coordination.

[h] Centre hébergé par l'International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg (Autriche).

[i] Auquel s'ajoutent les dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 3 % du budget, soit 62 700 dollars.

Tableau 10
Contributions versées en 2017 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112 et E196)
(En dollars des États-Unis)

Pays	*Contributions*	*Notes*
Norvège	120 776	Appui en personnel
Suède	11 798	Pour faciliter la participation des délégués d'Europe orientale, du Sud-Est et du Caucase à la trente-septième session de l'Organe exécutif (11 au 14 décembre 2017)
Suisse	109 350	Mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Asie centrale et en Azerbaïdjan, participation des représentants de ces pays aux travaux de la Convention
Total	**241 924**	

Tableau 11
Dépenses engagées en 2017 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239)
(En dollars des États-Unis)

Rubrique	*Coûts*	*Description*
Participation aux frais de voyage des représentants et frais de voyage des fonctionnaires	74 778	Cinquante-cinquième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (11 représentants)
		Réunion de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (4 experts)
		Session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (3 experts)
		Trente-septième session de l'Organe exécutif (8 représentants)
		Frais de voyage d'un fonctionnaire en Géorgie, en Pologne et au Tadjikistan
Appui en personnel et consultants (y compris leurs frais de voyage)	252 300	Appui fonctionnel et administratif pour l'organisation d'activités visant à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
		Animation d'un atelier et voyage en Géorgie (2 consultants)
		Animation d'un atelier et voyage au Kazakhstan (2 consultants)
		Animation d'un atelier et voyage au Tadjikistan (2 consultants)
		Animation d'un atelier et voyage en Azerbaïdjan (2 consultants)
		Analyse de la législation et voyage au Tadjikistan et en Azerbaïdjan (1 consultant)

Rubrique	*Coûts*	*Description*
Autres coûts (y compris les services contractuels et les subventions à l'appui de l'organisation des activités, voir ci-dessus)	17 645	
Total partiel	**344 723**	
Dépenses d'appui de l'ONU	30 171	Dépenses d'appui aux programmes 7 % et 13 %
Total	**374 894**	

Tableau 12
Contributions versées en 2018 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239) (estimation au 25 septembre 2018)
(En dollars des États-Unis)

Pays	*Contributions*	*Notes*
Union européenne	222 222	Appui à l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans la région de l'EOCAC
Fédération de Russie	181 279	Renforcement de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale
Suède	16 726	Participation de représentants des pays de l'EOCAC aux réunions de la Convention
Total	**420 227**	

Tableau 13
Contributions versées en 2018 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E196 et E239) (estimation au 25 septembre 2018)
(En dollars des États-Unis)

Rubrique	*Coûts*	*Description*
Participation aux frais de voyage des représentants et frais de voyage des fonctionnaires	117 155	Cinquante-sixième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (12 représentants) Atelier Saltsjöbaden VI (13 experts) Réunion de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (12 experts) Session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (13 experts) Réunion conjointe du Groupe de coordination de l'EOCAC et de l'Équipe spéciale des questions technico-économiques (16 experts)

Rubrique	*Coûts*	*Description*
		Frais de voyage d'un fonctionnaire en Suède, en Bulgarie, en Arménie, au Kirghizistan, en Ukraine et à Saint-Pétersbourg
Appui en personnel et consultants (y compris leurs frais de voyage)	314 711	Appui fonctionnel et administratif pour l'organisation d'activités visant à aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale Animation d'un atelier et voyage en Arménie (2 consultants) Animation d'un atelier et voyage au Kirghizistan (2 consultants) Animation d'un atelier et voyage au Tadjikistan (2 consultants)
Autres coûts (y compris les services contractuels et les subventions à l'appui de l'organisation des activités, voir ci-dessus)	2 730	
Total partiel	**434 597**	
Dépenses d'appui de l'ONU	63 450	7 % et 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes
Total	**498 047**	

Tableau 14
Projet de budget 2018-2019 pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention
(En dollars des États-Unis)

Activité	*Coût estimatif*
Participation aux frais de voyage des représentants et des experts afin qu'ils puissent se rendre aux sessions de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires et à d'autres réunions ordinaires	300 000
Organisation d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation	550 000
Fonctionnaires du secrétariat affectés à la gestion et à la fourniture d'un appui administratif pour les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication (3 postes)	860 000
Total partiel	**1 710 000**
Total comprenant les dépenses d'appui de l'ONU (13 % ou 7 %)	**1 880 000**